



RÉPUBLIQUE D'HAÏTI

Conseil Electoral Provisoire

NOTE DE PRESSE

RENCONTRE D'INFORMATION ENTRE LE CEP ET LA PRIMATURE AUTOUR DU PROJET DE DÉCRET ÉLECTORAL 2026

À l'invitation du Premier ministre Alix Didier Fils-Aimé, une rencontre d'information s'est tenue, le mardi 02 juin 2026, entre le Conseil électoral provisoire (CEP) et la Primature.

Cette rencontre était l'occasion pour le Chef du gouvernement d'informer les membres du CEP de sa décision d'adopter et de publier un Décret électoral.

Ce document, présenté pour la première fois aux Conseillères et Conseillers, est totalement différent du projet de Décret électoral soumis à l'Exécutif par le CEP, le 24 avril 2026. Cette démarche confirme le caractère inconstitutionnel de la décision de la Primature qui viole le principe d'indépendance de tout Conseil électoral.

Il est important de signaler que l'initiative d'élaboration du projet de Décret électoral relève de la compétence exclusive du CEP.

Ainsi, les membres du CEP expriment leur désaccord avec le Premier ministre quant à l'application d'un texte qui n'obéit pas aux exigences constitutionnelles.

Le Conseil électoral provisoire réaffirme son engagement à garantir la légitimité du processus électoral et à conduire ledit processus de manière inclusive et impartiale, dans le strict respect des principes d'indépendance, de transparence, et de responsabilité démocratique, dans l'intérêt supérieur de la Nation.



Pétion-ville, le 02 juin 2026.-

Pour authentification : (509) 4420 – 6006